



Procès-verbal Séance du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19	Nombre de Membres Présents : 15	Nombre des Membres Votants : 18	Date de la convocation : 10/07/2026
---	------------------------------------	------------------------------------	--

L'an deux mille vingt-six, le SEIZE JUILLET, le Conseil municipal de la commune de ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur SOULA Christian, Maire.

PRESENTS : SOULA Christian-DAROT Rose-Marie-ZACCURI Philippe-ANDREWS Elvire-MORANDI Jérôme-DAROT Thierry- VAN DER BAS Renate- CAZAUD Patrick- LEMEUX Patricia – RUMEAU Hervé-BOUCABEILLE Frédéric- PONS Marie-Aude- KLEPPER Christian- LE MORVAN Julie- SAN MARTIN Gaël

ABSENTE EXCUSEE : FERRIÉ Mylène

PROCURATIONS de :
GRAND Cécile à DAROT Rose-Marie
ALBERT Patrick à DAROT Thierry
KLEPPER Catherine à KLEPPER Christian

Madame Rose-Marie est désignée secrétaire de la séance de l'assemblée.

---0---

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-verbal du 26 mai 2026

Délibérations

1-Décision modificative n°1 -Budget Général

2-Signature de la convention d'assistance à Maîtrise d'ouvrage entre la commune et l'ATD 11 pour l'accompagnement de la commune dans le dossier de la passerelle piétonne, et approbation du devis

3-Approbation du devis présenté par la SAUR pour les travaux de la Rue Alexandre Dumas

4-Adhésion, avec la CCPA, au groupement de commandes pour les vérifications réglementaires obligatoires des bâtiments et équipements pour la période 2027-2030

5- Renouvellement du contrat de prestations de livraison de repas pour la restauration scolaire avec la Société API pour l'année scolaire 2026-2027

6-Renouvellement de l'adhésion à l'ENT pour les écoles Élémentaire Jules Ferry et Maternelle Georges Brassens, pour l'année Scolaire 2026-2027

7-Demande de « l'Association pour le développement des Journées Forestières d'Axat » d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation des XXVème Journées Forestières

8-Création d'un poste permanent « Adjoint technique principal 2^e classe » à temps complet ouvert aux contractuels

Questions diverses

1. Décision modificative n°1 – Budget Général

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2026 prévoit les crédits nécessaires au fonctionnement de la collectivité mais qu'il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires afin de permettre le financement d'une étude relative à la mise en sécurité de la passerelle.

Il précise qu'il s'agit uniquement d'un transfert de crédits en section d'investissement, sans incidence sur la trésorerie ni sur l'équilibre réel du budget.

La décision modificative proposée consiste à :

Section	Chapitre	Libellé	Montant
Investissement	21	Immobilisations corporelles	- 18 250 €
Investissement	20	Frais d'études	+ 18 250 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** la Décision Modificative n°1 telle que présentée.

Il est précisé que cette modification n'a aucune incidence sur le résultat global du budget ni sur la trésorerie de la collectivité.

2. Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATD 11 – Étude préliminaire de la passerelle piétonne

Monsieur le Maire présente le projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposé par l'ATD 11 dans le cadre de l'étude préliminaire concernant la passerelle piétonne.

Cette première phase vise uniquement l'accompagnement de la commune dans la préparation et le pilotage de l'étude. Une nouvelle convention sera établie si la commune décide ultérieurement d'engager une mission de maîtrise d'œuvre et les travaux.

Le bureau d'études **CENS BET STRUCTURE**, sollicité par l'ATD 11, a établi un devis d'un montant de **18 250 € HT**.

L'étude comprendra notamment :

- une analyse complète de l'existant ;
- un diagnostic structurel ;
- des rencontres avec les partenaires concernés ;
- l'étude de plusieurs scénarios (restauration, restauration partielle ou reconstruction) ;
- une analyse multicritère ;
- le recensement des contraintes techniques, réglementaires et environnementales ;
- une estimation financière des différents scénarios ;
- la préparation du cahier des charges de la future maîtrise d'œuvre ;
- une réunion de restitution auprès des élus.

À cette prestation s'ajoute la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ATD 11, estimée à **3 200 € HT**.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention, le bon de commande correspondant ainsi que le devis du bureau d'études.

Adopté à l'unanimité.

3. Approbation du devis de la SAUR – Travaux rue Alexandre Dumas

Monsieur le Maire présente le devis établi par la société SAUR concernant les travaux à réaliser rue Alexandre Dumas.

Le montant du devis s'élève à **44 406,77 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

4. Adhésion au groupement de commandes pour les vérifications obligatoires des bâtiments et équipements (2027-2030)

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises propose la création d'un groupement de commandes afin de mutualiser les vérifications réglementaires des équipements communaux.

Le marché portera notamment sur :

- les systèmes de sécurité incendie ;
- les installations électriques ;
- les installations de gaz ;
- les aires de jeux.

Il rappelle que la commune adhère déjà à ce groupement pour plusieurs prestations, mais pas pour les systèmes de sécurité incendie. Après étude comparative, il apparaît plus avantageux d'intégrer également cette prestation.

Le marché prendra effet au 1er janvier 2027 pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** l'adhésion au groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

5. Renouvellement du contrat de restauration scolaire avec la société API

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de livraison de repas avec la société API pour l'année scolaire 2026-2027.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Prestations	HT	TTC
Repas maternelle	3,72 €	3,93 €
Repas primaire	3,88 €	4,09 €
Repas adulte	4,47 €	4,72 €
Pique-nique enfant	4,42 €	4,67 €
Pique-nique adulte	4,76 €	5,02 €

Monsieur le Maire précise que le prix facturé aux familles demeure fixé à **3,50 € par repas**.

Après délibération, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** le renouvellement du contrat et autorise Monsieur le Maire à le signer.

6. Renouvellement de l'adhésion à l'Espace Numérique de Travail (ENT)

Monsieur le Maire propose le renouvellement de l'adhésion à l'Espace Numérique de Travail pour les écoles Jules Ferry et Georges Brassens.

Il rappelle que ce dispositif facilite les échanges entre les écoles et les familles et met à disposition des élèves un espace numérique partagé.

La participation de la commune est fixée à **41 € TTC par école et par an**, le complément étant financé par l'Éducation nationale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité** le renouvellement de cette adhésion.

7. Demande de subvention exceptionnelle – Association pour le Développement des Journées Forestières d'Ayat

Monsieur le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'Association pour le Développement des Journées Forestières d'Ayat afin de soutenir l'organisation de la XXVe édition des Journées Forestières, rendue nécessaire par une baisse importante des financements attendus.

Après échanges, le Conseil municipal décide de **ne pas accorder cette subvention exceptionnelle**.

Résultat du vote :

- **15 voix contre ;**
- **3 abstentions :** M. SOULA, M. MORANDI et M. SAN MARTIN.

La demande est donc **rejetée**.

8. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet

Monsieur le Maire indique que, afin de répondre aux besoins du service technique et de permettre un prochain recrutement, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet, ouvert aux agents contractuels dans les conditions prévues par la réglementation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve** la création de ce poste.

Clôture de la séance : 19 H

Rose-Marie DAROT

La secrétaire de séance



Christian SOULA

Le Maire,

